

Chinchard

- Benchmark 2024
- Stock Ouest
- Stock Sud

Maquereau (avis + reco.)

Jérôme Jourdain (PelAC WG II chair)



Benchmark

- Benchmark programmé **en 2024 pour le 3 stocks** (confirmation mais pas de date fixée!)
- **Groupe de travail PelAC dédié à la preparation du benchmark organisé le 3 avril 2023**, cette réunion s'est concentrée sur l'état scientifique des trois évaluations et sur les préparatifs en vue du benchmark à venir

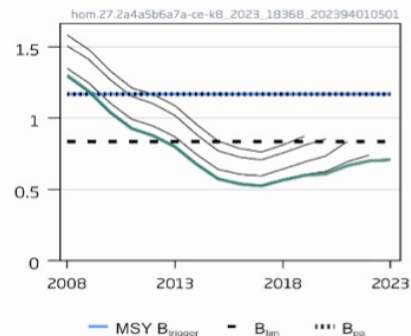


Benchmark

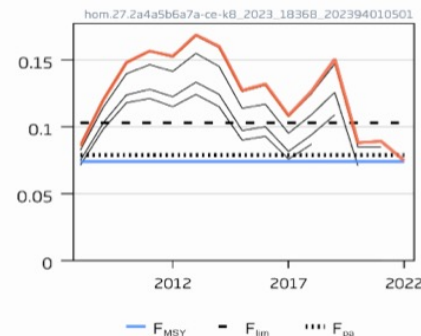
- Chinchard ouest

- Le stock est en **déclin général depuis plusieurs années** et rien n'indique un recrutement significatif ;
- La performance de l'évaluation s'est détériorée depuis 2017 ;
- Mauvaise adaptation à certaines sources de données ;
 - composition récente des captures commerciales
 - indice de l'enquête acoustique PELGAS et composition des longueurs
- Les points de référence doivent être révisés
- Des sources de données et des méthodes supplémentaires sont disponibles
- Enquêtes acoustiques sur les poissons de fond
- Études génétiques en cours
- Modèles alternatifs d'évaluation des stocks

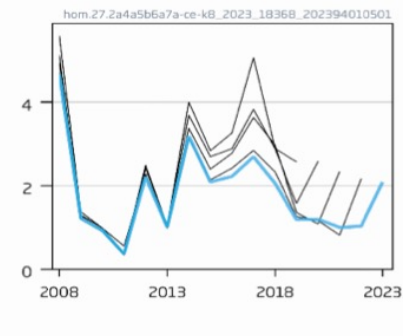
SSB (million t)



F (ages 1-10)



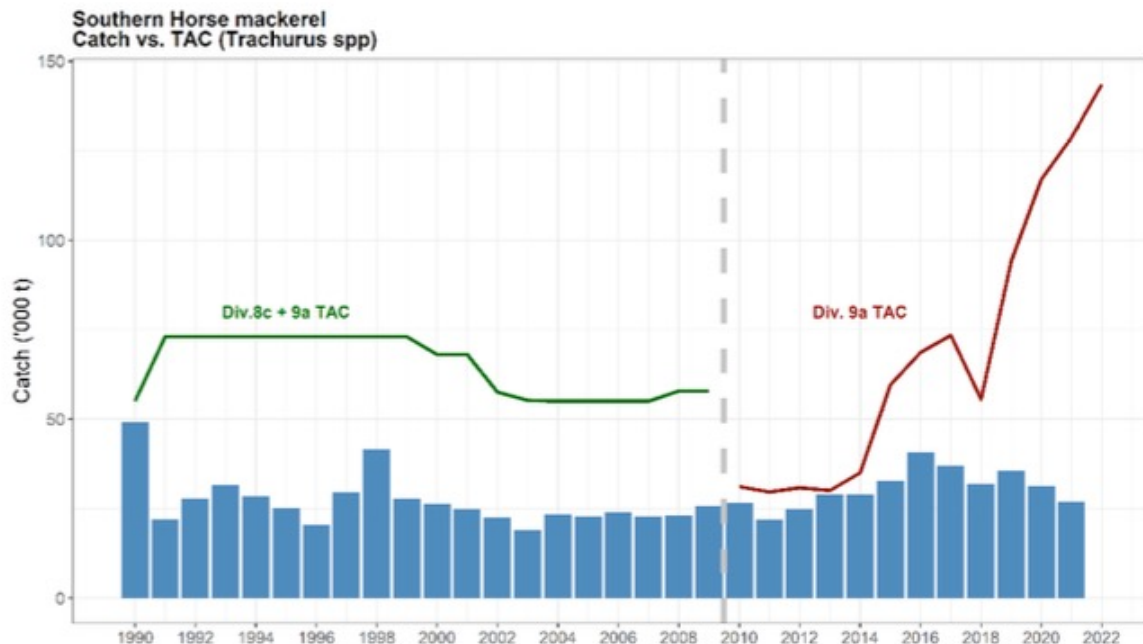
Rec (age 0; Billions)

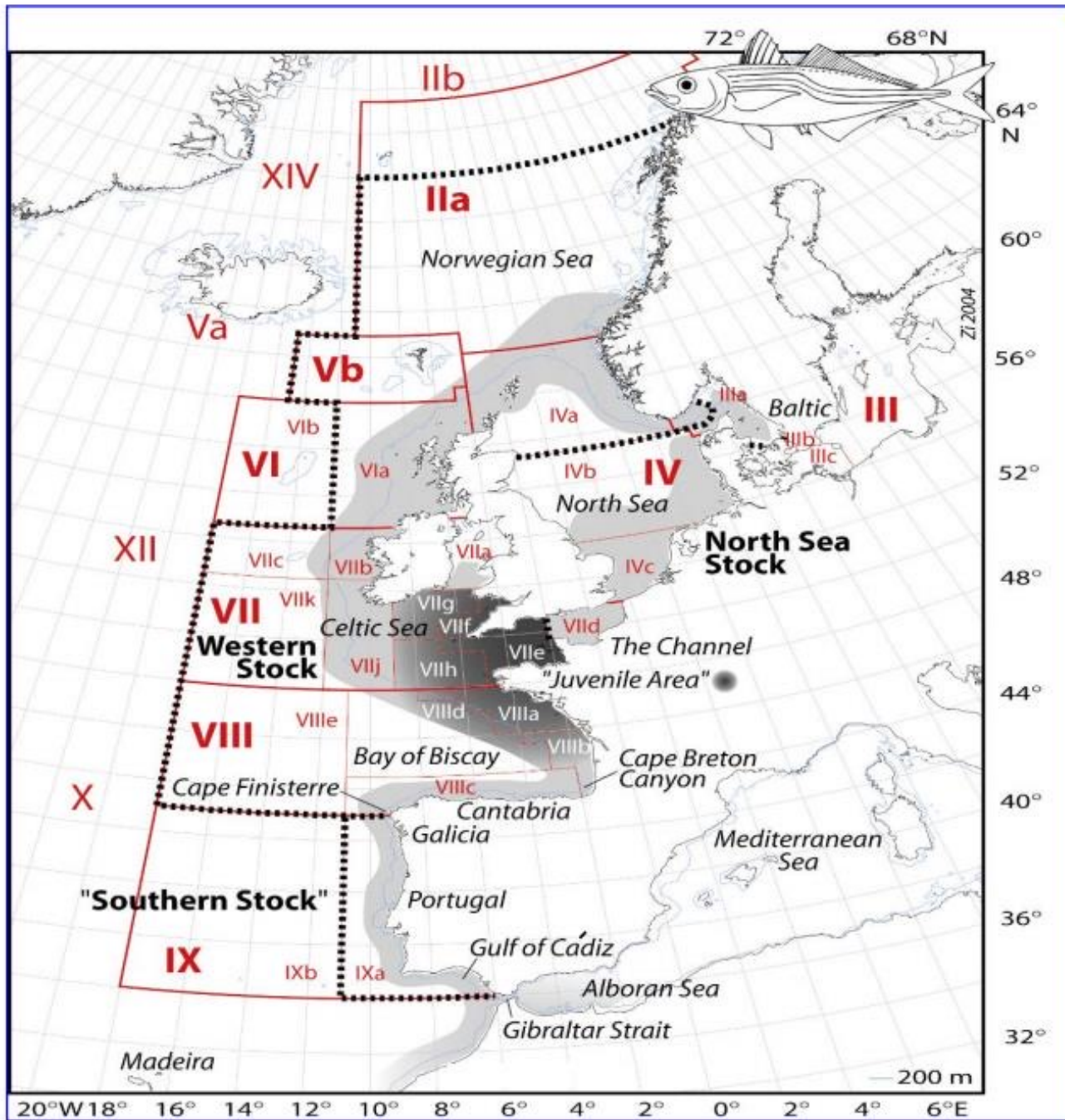


Benchmark

- Chinchard sud

- Les intervalles de confiance élevés pour la SSB, la mortalité par pêche et le recrutement entraînent une grande incertitude quant à l'état des stocks ;
- Parmi les raisons possibles de cette situation, on peut citer :
 - Changements dans la composition des captures en fonction de l'âge ;
 - Le modèle d'évaluation actuel ne semble pas suffisamment sensible à l'évolution de la sélectivité qui s'est produite ces dernières années.



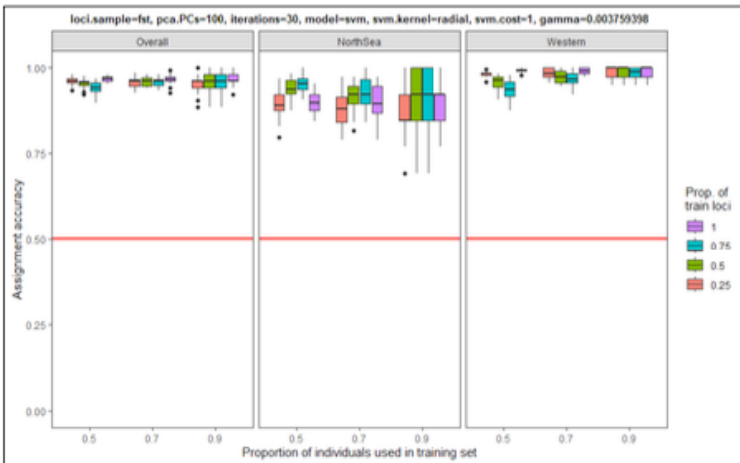


Actuellement :

- 4.a et la partie ouest de 3.a = Mer du Nord aux T1 et T2 ; Ouest T3 et T4
- Limite entre NS et W entre 7.e et 7.d ?
- Limite entre l'Ouest et le Sud ?

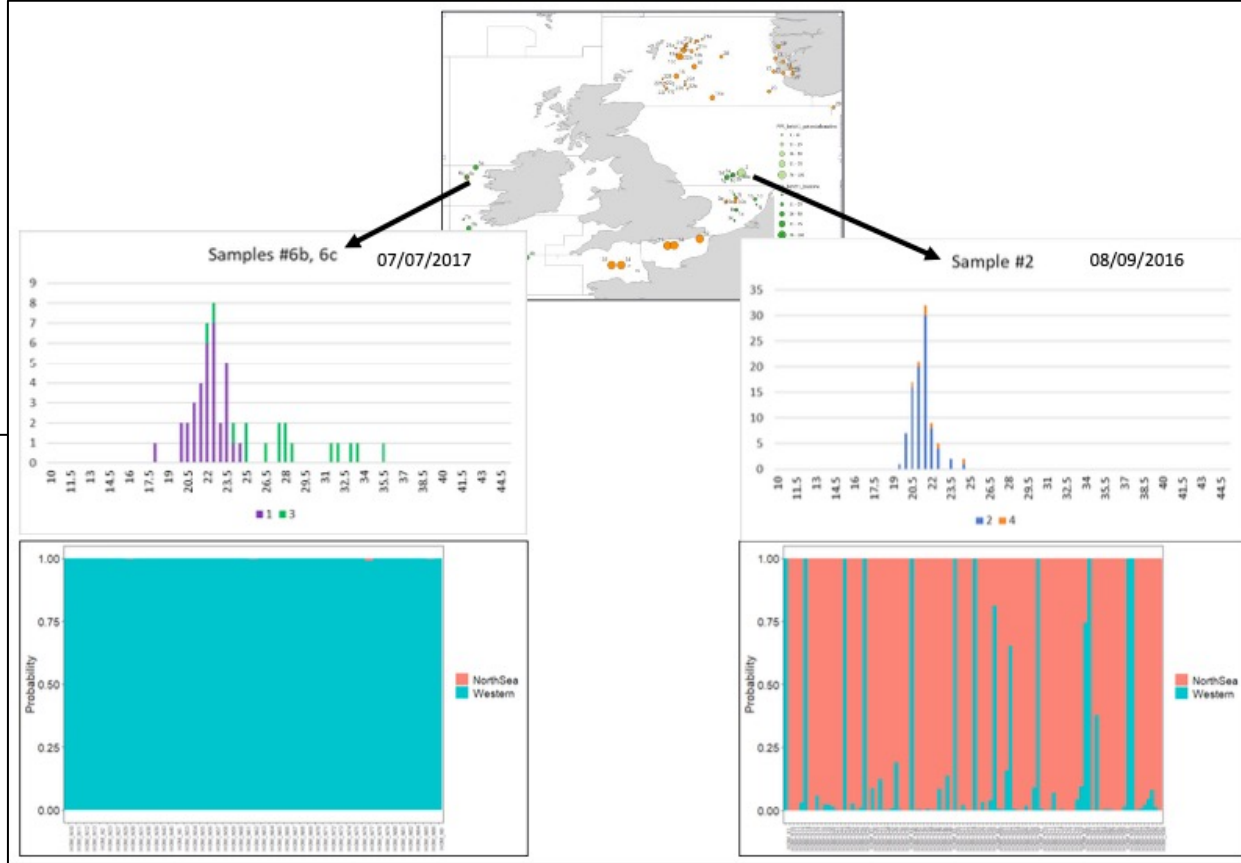
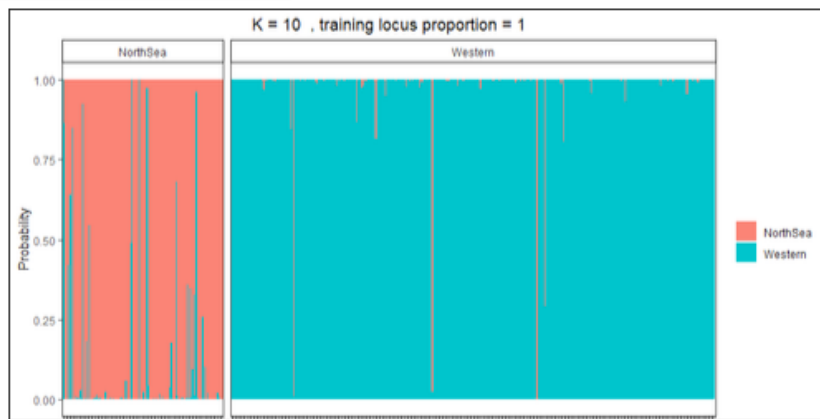


North Sea v Western

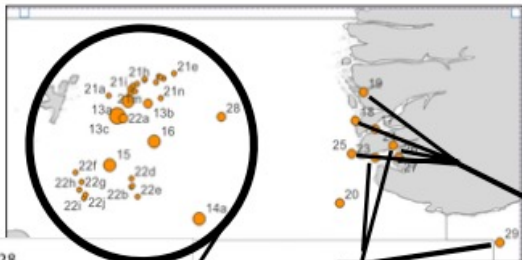


| | North Sea | Western |
|-----------|-------------|-------------|
| North Sea | 0.95 ± 0.02 | 0.05 ± 0.02 |
| Western | 0.06 ± 0.03 | 0.94 ± 0.03 |

| | NorthSea | Western |
|----------|-------------|-------------|
| NorthSea | 0.91 ± 0.1 | 0.09 ± 0.1 |
| Western | 0.01 ± 0.02 | 0.99 ± 0.02 |

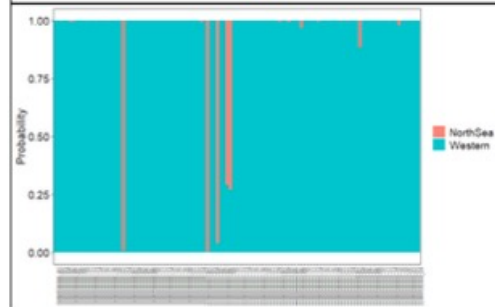
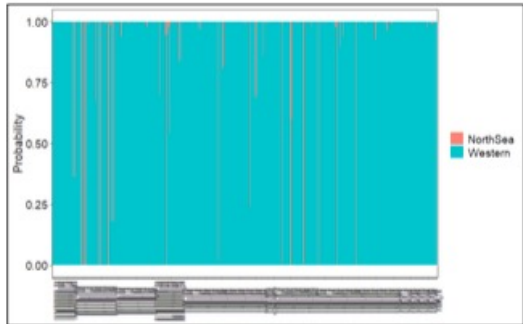
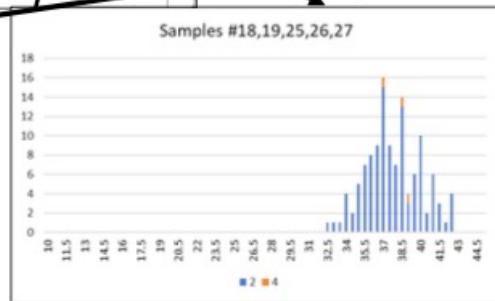
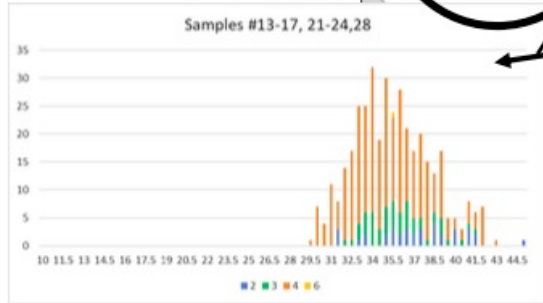


Unknowns – 4.a

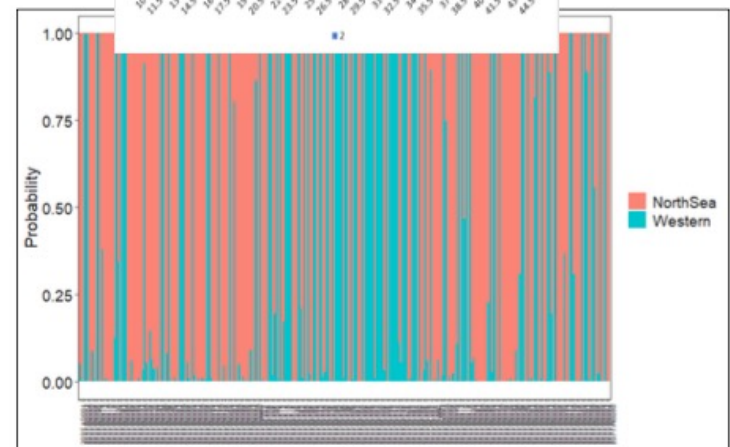
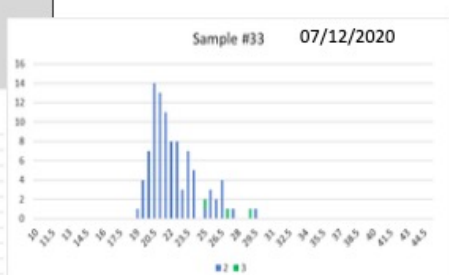
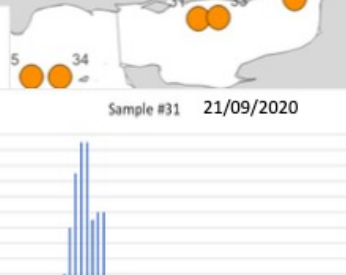
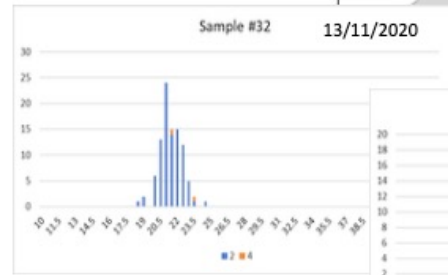


Q3 & 4

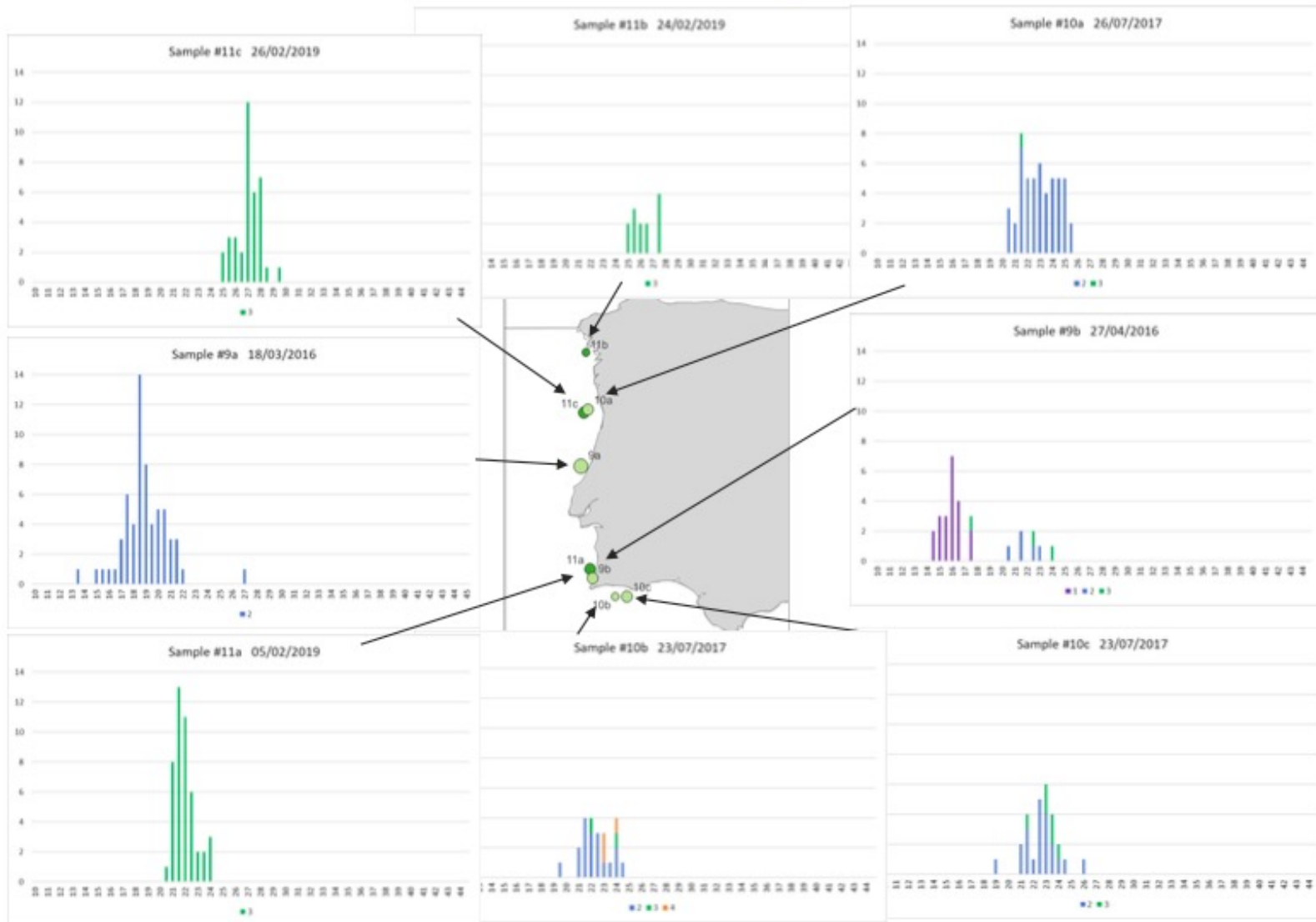
Q1 & 2



Unknowns – 7.d



Southern Samples



Chinchard ouest

SITUATION ACTUELLE

Avis CIEM 2022 : TAC nul (approche RMD) pour le stock chinchard ouest (HOM)

Plan de reconstitution du PelAC (évalué en 2021) : 13 513 tonnes (-78%)

Stock “ouest” inclus dans l’Accord de Commerce et de Cooperation UE-UK

Accord UE-UK intervenu pour 2023 :

⇒ TAC de **captures accessoires** de chinchard (HOM) = **13 400 tonnes en 2023**

⇒ Déclaration commune UK et EU pour une **requête au CIEM d’un benchmark**

Courrier du PELAC (7 juillet 2023)

Recommandations sur l'harmonisation de la mise en œuvre des TAC de prises accessoires pour le chinchard occidental



Chincharid ouest

- ICES advice 2023 = 0 t
- Total catch 2023 = 15 277 t
- **ICES advice 2024 = 0 t**

| Management Objectives | Catch in 2024 t | % Advice change | SSB in 2025 in t at spawning time | % SSB change |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|--------------|
| MSY: F =0 | 0 | 0 | 783 126 | 5,2 |
| PelAC recovery plan | 15 348 | - | 768 951 | 3,3 |



Chinchar d'ouest

PelAC 2024 recommandations (1/2)

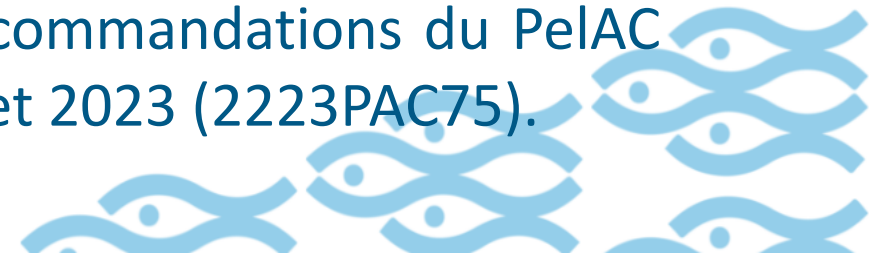
- Le PelAC reconnaît la nécessité d'**actualiser l'évaluation du plan de reconstitution** du PelAC et recommande que la **réévaluation soit effectuée d'urgence après le benchmark** afin que le plan puisse fournir une option de capture possible pour les années à venir.



Chincharde ouest

PelAC 2024 recommandations (2/2)

- **Considérant les différentes options sur la biomasse (SSB) pour 2025 incluses dans l'avis du CIEM pour 2024 qui résultent en une augmentation de la biomasse, et prenant en compte le fait que les États membres et les États côtiers concernés mettent en place des mesures qui limitent les captures ciblées et réduisent les prises accessoires, y compris le fait que les navires autorisés à utiliser des quotas sont efficacement surveillés par le biais d'une série de mesures de contrôle, **le PelAC souhaite souligner que la décision de fixer un TAC de prises accessoires pour le chincharde occidental pour 2023 a entraîné des problèmes pratiques imprévus dans la mise en œuvre par les États membres, compromettant l'égalité des conditions de concurrence pour les industries de l'UE qui pêchent ce stock, comme le soulignent les recommandations du PelAC incluses dans sa lettre à la Commission envoyée en juillet 2023 (2223PAC75).****



Chincharid sud

- ICES advice 2023 = 165 173 t
- Assumed catch in 2023 = 24 855 t
- ICES advice 2024 = 173 873 t (MSY)

Management of southern horse mackerel, blue jack mackerel, and Mediterranean horse mackerel under a combined TAC prevents effective control of the single-species exploitation rates and could lead to overexploitation of any of these species.

| Management Objectives | Catch in 2024 t | % advice change | SSB in 2024 t | % SSB change |
|-----------------------|-----------------|-----------------|---------------|--------------|
| MSY : Fmsy | 173 873 | + 5.3 | 1 244 544 | - 11 |
| Management strategy | 129 845 | - 21 | 1 197 330 | - 7.1 |



Chincharud sud

PelAC 2024 recommandations

- Le PelAC souligne l'incertitude qui entoure l'évaluation du chincharud austral en raison du **manque de données** d'enquête pour les dernières années, en plus d'autres problèmes de données rencontrés lors de la réunion du WGHANSA en novembre 2022 ;
- Le PelAC note la **différence significative entre les niveaux de capture actuels et le nouvel avis du CIEM** et exprime ses préoccupations concernant le modèle pour le stock, d'où la nécessité d'effectuer un **benchmark du stock comme pour les autres stocks de chincharud au cours du premier semestre 2024**.
- Compte tenu de cette incertitude, **comme les années précédentes, le PelAC n'émettra pas de recommandation sur le chiffre du TAC pour 2024**.



Maquereau ANE

- ICES advice 2023 = 782 066 t
- Total catch 2023 = 1 147 407 t
- **ICES advice 2024 = 739 386 t (MSY)**

| Management Objectives | Catch in 2024 t | % advice change | SSB in 2024 t | % SSB change |
|---|-----------------|-----------------|------------------|--------------|
| MSY approach: $F = F_{msy}$ | 739 386 | -5 | 3 455 125 | -1 |



Maquereau ANE

PelAC 2024 Recommendations (1/4)

- Le PelAC réitère une fois de plus son appel à une **action immédiate de la Commission pour inciter la Norvège et les îles Féroé à mettre fin à la surpêche massive du maquereau dans le stock de l'Atlantique Nord-Est**, mettant en péril la gestion durable du stock. Par conséquent, le PelAC demande instamment à la Commission d'agir de manière décisive contre ce comportement irresponsable qui est contraire à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et en particulier à l'Accord de 1995 sur les stocks chevauchants, considéré comme de la pêche INN, en utilisant les instruments adaptés à sa disposition, tels que des mesures commerciales sélectionnées.
- Le PelAC recommande de suivre l'avis du CIEM sur le RMD et de fixer le TAC pour le maquereau de l'Atlantique du Nord-Est à **739 386 tonnes en 2024**.



Maquereau ANE

PelAC 2024 Recommendations (2/4)

- Toutefois, le PelAC fait part de ses **vives inquiétudes quant au risque de voir le stock passer en dessous du Blim à long terme**, en raison de la question soulevée par le CIEM dans son avis pour 2024, indiquant que la somme des quotas unilatéraux pour le maquereau et les captures qui en résultent ont dépassé l'avis scientifique de 44 % en moyenne depuis 2010, ce qui pourrait entraîner un risque accru de voir le stock passer en dessous du Blim et une perte de captures à long terme. Le PelAC souligne l'importance de traiter ce signal.
- Dans ce contexte, le PelAC réitère le **besoin urgent pour la Commission européenne et les Etats côtiers d'adopter** :
 - Un **accord de partage** entre le plus grand nombre de parties possible respectant des niveaux de capture permettant de respecter le RMD ;
 - Une **stratégie de gestion à long terme (LTMS)** jugée prudente par le CIEM et conforme aux objectifs internationalement convenus de pêcher en dessous des niveaux du RMD



Maquereau ANE

PelAC 2024 Recommendations (3/4)

- Le PelAC note l'organisation d'un **nouveau benchmark pour ce stock en 2025** ;
- Le PelAC est d'avis qu'il devrait y avoir un mécanisme en place au CIEM qui permette d'incorporer de nouvelles données de nature urgente au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles, telles que les conclusions sur la fécondité du maquereau, en dehors du processus de benchmark.
- Le PelAC est d'avis que la question du **changement climatique** et **des modifications de l'écosystème affectant le maquereau** et les schémas de pêche devrait être intégrée dans l'évaluation comparative du maquereau, et demande à la **Commission de soulever cette question pour les stocks pélagiques.**



Maquereau ANE

PelAC 2024 Recommendations (4/4)

- Le PelAC note que de nouvelles connaissances ont été acquises au niveau du CIEM en ce qui concerne les **mesures de conservation et la pertinence de la composante de la mer du Nord pour le stock occidental**, et demande à la Commission d'établir comment cette conclusion peut être conciliée avec le **règlement sur les mesures techniques** afin d'assurer la cohérence. Plus précisément, cette évolution ne justifie plus l'existence de deux tailles minimales de référence pour la conservation (MCRS) pour le maquereau.
- Le PelAC demande à la Commission de trouver une solution à ce problème et de solliciter **l'avis du CIEM sur ce que devrait être une taille minimale de référence de conservation (MCRS) appropriée pour le maquereau**.
- Le PelAC recommande que, dans un avenir proche, le **CIEM soit invité à proposer et à évaluer des mesures de gestion supplémentaires susceptibles d'avoir un impact positif sur la conservation du stock**. Le PelAC s'engage à proposer ces éventuelles mesures de gestion supplémentaires.

